



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 390-2023

Résolution 23-02-022

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 390-2023 AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2023

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 390-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1408, rue Principale, St-Côme-Linière, GOM 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14^e jour du mois de février 2023

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quatorzième jour du mois de février deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième (14^e) jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière